

RÈGLEMENT *FINALES COUPES FUTSAL JEUNES 2024/2025*

DISTRICT DE LOIR-ET-CHER DE FOOTBALL

ARTICLE 1 : DÉFINITION DE LA COMPÉTITION

- Le District de Loir-et-Cher organise annuellement une épreuve réservée aux clubs affiliés à la Fédération Française de Football à statut amateur ou indépendant, intitulée *FINALE COUPE FUTSAL JEUNES*.

ARTICLE 2 : LICENCES ET FEUILLE DE MATCH

- Cette compétition est réservée aux joueurs licenciés FFF. Les dirigeants doivent être licenciés également.
- Tous les joueurs de l'équipe, titulaires et remplaçants, doivent obligatoirement figurer sur la feuille de match dûment remplie.
- Elle doit être obligatoirement remplie avant le début des rencontres. Le nom du responsable licencié de l'équipe doit y figurer impérativement.

ARTICLE 3 : EFFECTIFS

- Les équipes doivent être composées de 5 joueurs et 6 remplaçants maximum (soit 11 joueurs maximum)
- Les remplacements se font librement, au niveau de la ligne médiane. Les joueurs peuvent entrer et sortir du terrain autant de fois qu'ils le veulent, sans autorisation de l'arbitre, à condition que le joueur entrant attende que le joueur sortant soit effectivement sorti de l'aire de jeu (chasuble)

ARTICLE 4 : EQUIPEMENT

- Chaque équipe se présente obligatoirement avec ses licences (Footclubs Compagnon), un jeu de maillots numérotés, shorts, chaussettes, protège-tibias et chaussures de futsal.

ARTICLE 5 : TEMPS DE JEU

- La durée des rencontres est de 1 x 8 min – Temps effectif.

ARTICLE 6 : LOIS DU JEU

- Le règlement est celui de la F.F.F dans ses règles générales.
- Pour les règles spécifiques départementales se référer à l'annexe « Lois du jeu le Futsal en 10 règles ».

ARTICLE 7 : SANCTIONS

- Dans la même rencontre, un joueur peut être exclu temporairement par l'arbitre pour 2 minutes.
Si ce même joueur exclu temporairement l'est de nouveau, il sera définitivement exclu du match. Dans ce cas, il ne pourra être remplacé.
 - En cas d'exclusion définitive, le joueur fautif ne pourra pas participer aux rencontres suivantes.
 - Toute fraude caractérisée entraîne l'exclusion de l'équipe concernée.
- ✓ Virulence
 - ✓ Provocation
 - ✓ Contestations abusives
 - ✓ Insultes
 - ✓ Violences
- **Un club, suite à un comportement / attitude / état d'esprit inadapté (voir liste ci-dessus) de son équipe / staff, joueurs ou spectateurs envers l'Instance, le corps arbitral, adversaire ou bénévole sera sanctionné d'une exclusion définitive de la compétition (décision sans appel).**

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

- Le Comité Directeur du District de Loir-et-Cher de Football décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident au cours de ces rencontres. Chaque club est responsable de la bonne tenue et du respect de la discipline de son équipe.
- En cas de litige, seul(s) le ou les responsables du District de Loir-et-Cher de Football sont habilités à prendre toutes décisions. Ces décisions seront sans appel.
- La participation aux rencontres implique, pour chaque équipe, la connaissance et le respect du présent règlement qui est disponible sur le site internet du district de Loir-et-Cher de Football.